



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Artothèque de Compiègne met à disposition un fond d'œuvres unique qui s'enrichit par des expositions, des donations et des acquisitions plus nombreuses chaque année. Les œuvres présentées ont vocation à être empruntées par les adhérents.

L'Artothèque vous accueille sur **3 périodes d'échange** au cours de l'année qui s'étend sur **12 jours** chacune.

COMMENT ADHÉRER ?

Tous les particuliers, les entreprises, les collectivités et les établissements scolaires qui le souhaitent peuvent adhérer à l'artothèque en prenant rendez-vous pour les périodes d'échanges.

Le prêt est possible pour réaliser des expositions ou accrocher une œuvre d'art chez soi. Pour adhérer, il vous suffit de vous munir **d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** et **d'une attestation d'assurance habitation**.

COMBIEN DE TEMPS DURE UN EMPRUNT ?

La durée de votre emprunt est de **4 mois**, avec un renouvellement possible.

LES TARIFS ?

Nous vous proposons un abonnement de **75€** pour l'emprunt de **8 œuvres**, à répartir sur un an. Vous ne voulez pas vous engager pour un an ?

Nous vous proposons un tarif unique à **15€** pour chaque œuvre empruntée.